

D1D - Bureau des personnels enseignants du 1er degré public

Le Mans, le 4 novembre 2024

Dossier suivi par :
Angela SYLLA
Cheffe de bureau
Tél : 02 43 61 58 29

Sarah COUTY
Tél : 02 43 61 58 28

Mél : mouvement72@ac-nantes.fr

19 boulevard Paixhans
CS 50042 72071 LE MANS CEDEX 9

L'Inspectrice d'Académie,
Directrice Académique des Services
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
du 1^{er} degré public
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Éducation nationale

**Objet : Mobilité des personnels enseignants du premier degré sur postes à profil (POP)
Rentrée scolaire 2025**

Références : BO n° 5 du 31 octobre 2024 :

- Lignes directrices de gestion ministérielles (LDGM) relatives à la mobilité des personnels du MENJ du 22 octobre 2024
- Note de service ministérielle du 22 octobre 2024 sur la mobilité des personnels enseignants du premier degré

La présente note a pour objet de vous informer de l'ouverture du mouvement interdépartemental sur postes à profil (POP) en 2025 et de préciser les modalités spécifiques de ce dispositif réservé aux enseignants titularisés au plus tard le 1^{er} septembre 2024 et détenteur du titre requis pour le poste demandé.

Pour rappel, ce mouvement appelé « mouvement POP » est organisé par les Inspecteurs d'Académie – Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale (IA-DASEN) en parallèle des opérations de mouvement interdépartemental. L'objectif est de pourvoir des postes à forts enjeux par des enseignants issus de tout département (y compris du département où est proposé le poste).

Vous y trouverez notamment les informations relatives au calendrier des opérations et à la procédure d'inscription. Contrairement au mouvement interdépartemental, ce dispositif n'est pas soumis à un barème.

Par ailleurs, d'autres sources d'informations sont mises à votre disposition :

- Sur le site du ministère : <https://www.education.gouv.fr/mutation-des-personnels-enseignants-du-premier-degre-5498>
- Une plateforme d'accompagnement, info mobilité est mise en place par le ministère, pour vous apporter aide et conseils personnalisés dans vos souhaits de mobilité.
Elle est accessible au **01 55 55 44 44**, chaque jour de 9h à 18h30, du 5 novembre au 27 novembre.

Vous trouverez ainsi, ci-après, les principales informations relatives aux :

- I - Modalités de saisie de votre demande
- II - Modalités d'instruction de votre demande
- III - Annulation d'une demande
- IV - Calendrier

I - Modalités de saisie de votre demande

Les postes mis au mouvement POP sont consultables sur l'application COLIBRIS.

Si vous êtes intéressé par un ou des postes publiés, et que votre profil correspond aux caractéristiques du poste proposé et aux compétences attendues, il vous revient de procéder à votre inscription en ligne **du 6 novembre 2024 à 12 heures au 27 novembre 2024 à 12 heures**.

L'accès à COLIBRIS peut se faire de tout poste informatique connecté à Internet.

Pour vous connecter, vous devrez :

- Accéder à votre « bureau virtuel » en tapant directement dans la barre de votre navigateur Internet : <http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html>,
- Cliquer sur l'académie d'affectation présentée dans la carte de France,
- Vous identifier en saisissant votre « compte utilisateur » (par défaut : initiale du prénom suivie, sans espace, du nom complet en minuscules) et votre mot de passe par défaut : NUMEN en majuscules), puis cliquer sur le bouton « Connexion »,

ATTENTION : si vous modifiez votre mot de passe en utilisant les outils proposés, vous devrez continuer à utiliser ce nouveau mot de passe pour les connexions suivantes. En cas de problème avec votre mot de passe et/ou compte utilisateur, contacter la DSI de la DSDEN par courriel : dsi-antenne-72@ac-nantes.fr,

- Cliquer sur l'icône I-Prof pour accéder aux différents services Internet proposés dans le cadre de la gestion de votre carrière,
- Cliquer sur le bouton « Les services » puis sur le lien « Siam » pour accéder à l'application SIAM premier degré. Dans cette rubrique, vous choisissez « Mouvement POP » afin d'accéder à l'application de saisie des candidatures COLIBRIS.

Il est vivement conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour saisir vos vœux afin de limiter les risques d'encombrement du serveur.

Si vous souhaitez candidater sur plusieurs postes, vous devez saisir une nouvelle demande pour chaque poste sur lequel vous voulez postuler.

Vous avez la possibilité de formuler jusqu'à 6 vœux, à classer par ordre de préférence.

II – Modalités d'instruction de votre demande

Les demandes formulées durant la période de candidature font l'objet d'un premier examen de vérification de recevabilité par les DSDEN ayant publié le poste à pourvoir.

A noter que tout enseignant doit le cas échéant disposer des prérequis (titre, certification ou autre) exigés pour le poste sur lequel il se porte candidat.

ATTENTION : Un dossier irrecevable, dû à l'absence d'une pièce exigée, donnera lieu à l'annulation de la candidature.

Les DSDEN examinent ensuite toutes les candidatures recevables et convoquent à un entretien les candidats ayant le profil le plus adapté au poste à pourvoir. Les enseignants dont la candidature est retenue pour un entretien en seront informés par courriel.

Cette phase d'instruction des dossiers et de convocation aux entretiens se déroulera à compter du 28 novembre 2024 jusqu'au 21 janvier 2025.

Suite aux entretiens, les candidats avec un avis favorable au recrutement sont classés, dans l'application POP1D dédiée, en fonction de l'adéquation de leur profil avec le poste.

L'acceptation d'un poste dans le cadre du mouvement POP est définitive et vaut automatiquement demande d'annulation de participation au mouvement interdépartemental, le cas échéant. La nomination sur un poste POP vaut engagement d'y exercer pour une durée de trois ans. Toute demande de mobilité formulée avant cette durée d'exercice sera annulée.

Par ailleurs, les enseignants ayant exercé au moins 3 ans sur un poste POP et toujours affectés sur ce poste, pourront solliciter leur retour automatique dans leur département d'origine lors du mouvement interdépartemental.

III – Annulation d'une demande

Pendant la période de saisie des candidatures : l'annulation de vœux peut se faire directement sur COLIBRIS (**soit du 6 au 27 novembre 2024**)

Au-delà du **27 novembre 2024**, pendant la phase d'instruction des candidatures, et **jusqu'au 22 janvier 2025**, une demande d'annulation est possible en adressant un courriel à la DSDEN concernée à l'adresse : mouvement72@ac-nantes.fr

A compter **du 23 janvier 2025 et jusqu'au 19 février**, le candidat ne peut plus annuler de vœux

A compter **du 19 février 2025**, les demandes d'annulation de mutation sont à adresser à la DSDEN d'origine qui les examinera au regard des motifs actuellement fixés par les LDGM suivants :

- Décès du conjoint ou d'un enfant ;
- Perte d'emploi du conjoint ;
- Mutation ou non-mutation du conjoint dans le cadre d'un autre mouvement des personnels du ministère de l'Education nationale ;
- Mutation imprévisible et imposée du conjoint ;
- Situation médicale aggravée.

IV – Calendrier

Mercredi 6 novembre 2024 à 12 heures (heure de Paris)	Ouverture de la saisie des candidatures sur l'application COLIBRIS
Mercredi 27 novembre 2024 à 12 heures (heure de Paris)	Fin de saisie des candidatures sur l'application COLIBRIS
Du jeudi 28 novembre 2024 au mardi 21 janvier 2025	Phase d'instruction des candidatures et d'organisation des entretiens de recrutement
Mercredi 19 février 2025 à 12 heures (heure de Paris)	Communication des résultats

L'Inspectrice d'Académie,
Directrice Académique des Services
de l'Education Nationale



Dominique POGGIO